

La FNEC : La structure représentative de tous les éleveurs caprins au niveau national

La FNEC, c'est quoi ?

La FNEC a été créée en 1954. C'est une fédération composée des structures caprines départementales (syndicats caprins pour la plupart, mais également sections caprines de FDSEA, etc.). **C'est la structure représentative de tous les éleveurs caprins** : elle représente l'ensemble des éleveurs de chèvres français, qu'ils soient livreurs de lait en laiterie ou producteurs de fromages fermiers.

Comment fonctionne la FNEC ?

La FNEC fonctionne grâce à un Conseil d'administration composé d'une vingtaine de membres, éleveurs élus issus de toutes les régions caprines de France. En plus de ce conseil d'administration chargé de prendre les décisions, la FNEC a créé en son sein des commissions spécialisées (groupe « producteurs » de l'interprofession, commission fermière), chargées de travailler sur des dossiers ciblés.

Le siège de la FNEC est situé à Paris, à la Maison du lait, lieu qui regroupe toutes les organisations professionnelles du monde laitier.

La FNEC est la voix des éleveurs de chèvres dans les instances nationales

La FNEC représente les producteurs caprins et défend leurs intérêts dans tous les domaines concernant la filière. Pour cela, elle est présente dans tous les organismes nationaux ayant un lien avec la filière caprine, dont notamment : l'Institut de l'Élevage, la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire, Caprigène, la Fédération Nationale des Organismes de Contrôle Laitier, la Confédération Nationale de l'Élevage, l'Office de l'élevage... (anciennement Office National Interprofessionnel du Lait et des Produits Laitiers).

La FNEC constitue le collège des producteurs au sein de l'interprofession nationale caprine, l'ANICAP. Elle représente donc la voix des producteurs caprins français dans les négociations sur les dossiers interprofessionnels, en face du collège des transformateurs coopératifs et de celui des transformateurs privés.

La FNEC est l'intermédiaire entre les producteurs caprins et les pouvoirs publics. D'une part, elle informe les professionnels caprins sur les questions réglementaires. D'autre part, elle rencontre régulièrement certains services du Ministère de l'agriculture (DGAL, bureau du lait, etc.) afin de donner des avis sur des législations en cours ou à venir, de négocier des modifications de la réglementation ou de sensibiliser l'administration sur des aspects concrets spécifiques à la filière caprine.

La FNEC mène des actions d'intérêt général pour la filière, et prend en compte les difficultés rencontrées par chaque éleveur sur le terrain

- Actions économiques :

- Signature des accords interprofessionnels, notamment sur la gestion de la collecte, sur le paiement du lait selon sa qualité, ...
- Négociations et discussions avec les partenaires de la filière au sein de l'ANICAP : sur les bonnes pratiques d'élevage, sur la conjoncture, sur le prix du lait...
- Suivi des filières espagnole et hollandaise de production de lait de chèvre.
- Travail au recensement des exploitations caprines françaises.
- Contribution aux travaux sur les moyens de favoriser l'installation de nouveaux producteurs, et sur les modalités d'amélioration des conditions de travail en élevage caprin.

- Actions techniques et réglementaires :

- Soutien de nombreux travaux de recherche concernant spécifiquement les caprins, notamment pour l'obtention de subventions (sur les questions sanitaires, la valeur nutritionnelle du lait de chèvre, la transformation fromagère...).
- Rédaction, suivi, et mise en place sur le terrain d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène en production fromagère.
- Réponses à des demandes d'informations sur les aspects techniques et réglementaires de la part des relais départementaux.
- Négociations avec les services du Ministère de l'Agriculture (réglementation sur la tremblante, températures d'expositions des fromages sur les marchés, dossier « identification des caprins », dossier « définition du lait cru », application du « paquet hygiène »).
- Contribution à la structuration de la défense des produits au lait cru au niveau Européen (E.A.T.).

- Communication et diffusion d'informations :

- Diffusion régulière d'informations auprès des adhérents, grâce à plusieurs supports : la note « quinze », le FNEC Infos, le Lien caprin, les notes d'information ponctuelles....
- Développement d'un nouvel outil de communication à destination des adhérents de la FNEC : le site internet : www.fnec.fr.
- Participation active au comité de rédaction de la revue « La Chèvre ».
- Soutien à l'organisation de Fromagora et de son concours national de fromages de chèvre fermiers.
- Participation à l'élaboration d'une campagne de promotion vers le grand public, piloté par l'ANICAP.
- Présence aux Assemblées Générales de structures adhérentes de la FNEC (sur demande).

A quoi servent les cotisations ?

Le budget de la FNEC est d'environ 100 000€, qui correspondent au fonctionnement de la structure. Les frais de déplacement des administrateurs représentent ainsi 80% de ce budget.

Les cotisations fédérales reçues à la FNEC représentent seulement 20% du budget nécessaire à son fonctionnement. Dans un contexte où il est de plus en plus difficile de mobiliser des fonds, ce pourcentage n'est pas satisfaisant, et entraîne une réelle fragilité de la structure.

Pourquoi faut-il cotiser à la FNEC ?

Les décisions prises au niveau national, ou au niveau européen (réglementation, accords interprofessionnels, financements...), concernent directement les éleveurs de chèvres dans leur vie quotidienne. La présence d'un représentant des éleveurs dans les instances nationales est donc indispensable. Elle permet une meilleure prise en compte des spécificités de leur métier.

Vos représentants à la FNEC sont des éleveurs de chèvres. Ils consacrent beaucoup de temps et d'énergie, afin de défendre les intérêts de l'ensemble des éleveurs. Verser une cotisation à la FNEC, c'est les soutenir dans leurs efforts.

Pour une structure départementale, verser une cotisation, c'est une contribution volontaire. C'est un acte d'engagement, afin que la voix des éleveurs caprins puisse continuer à s'exprimer auprès de tous les partenaires nationaux, dans et en dehors de notre petite filière. Car une filière sans représentant, c'est une filière dont les besoins spécifiques ne sont pas pris en compte !